



RÈGLEMENT

GRAND JEU FDM 2021

Article 1 : Société organisatrice

ASSOCIATION GRANDCHAMPS TREILLIERES ENTREPRISES organise un jeu gratuit sans obligation d'achat **du 15 mai au 30 mai 2021** à 23h59

L'opération est intitulée : « GRAND JEU FETE DES MERES ».

Cette opération est accessible via la page <https://www.facebook.com/agte44> et chez les commerçants adhérents participants.

Cette promotion n'est pas sponsorisée, soutenue, gérée par ou associée à Facebook.

En participant vous déchargez Facebook de toutes responsabilités.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) qui désire participer gratuitement depuis la page web : <https://www.facebook.com/agte44> (attention le lot sera remis en main propre, pas d'envoi par Colissimo) et bulletin déposé dans l'urne chez les adhérents participants de Treillières et Grandchamp des fontaines.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.



RÈGLEMENT

GRAND JEU FDM 2021

Article 3 : Modalité de participation

Jeu Facebook

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

- Lire le post du jeu et cliquez sur l'image relative au post du jeu
- « Aimez » l'image du post et la page de l'AGTE
- Partager l'image en mode « public »
- Commenter la publication en indiquant « Ce que signifie le bonheur pour vous ? »
- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour inviter ses amis sur chaque publication
- Le jeu sera organisé du **du 15 mai au 30 mai 2021** à 23h59
- Il y aura 5 gagnants au jeu.
- Les gagnants seront tirés au sort parmi ceux ayant aimé le post relatif au jeu concours **ET** partagé le post en mode public.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, son image, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le jeu est accessible 24h sur 24h sur Internet à l'adresse :

<https://www.facebook.com/agate44>

Jeu en magasin

Les bulletins de participation sont disponibles gratuitement aux caisses des magasins.

Pour participer au jeu du tirage au sort, il suffit de déposer le bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet. La participation au jeu est limitée à une participation par jour sur l'ensemble de la période considérée du samedi 15 au dimanche 30 mai 2021.

Tout bulletin incomplet, illisible, raturé ou surchargé sera éliminé. Les copies ou photocopies de bulletin ne seront pas acceptées. Seuls les bulletins originaux remis par le magasin seront valables.

Le nom du gagnant au tirage au sort sera affiché dans le magasin et disponible à l'accueil.



RÈGLEMENT

GRAND JEU FDM 2021

Article 4 : Condition des lots

1 ^{er} gagnant	Corbeille au bonheur des mamans d'une valeur de 150€ (chez adhérent)
1 ^{er} gagnant	Corbeille au bonheur des mamans d'une valeur de 150€ (facebook)
10 autres gagnants	5 bons cadeau d'une valeur de 10€ (chez adhérent) 5 bons cadeau d'une valeur de 10€ (facebook)

Chaque lot sera attribué et restitué le 17 juin 2021 salle de la Liberté à Treillières.

Nous organiserons plusieurs créneaux de remises des lots afin de respecter le nombre de 10 personnes présentes.

Date en attente de validation suite aux conditions exceptionnelles COVID19.

Article 5 : Sélection du gagnant

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les participants désignés seront contactés par message privé sur Facebook par l'Organisateur ou par téléphone suivant coordonnées indiquées sur le bulletin.

Si l'un des gagnants ne se manifeste pas avant le lundi 14 juin 2021 il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et celui-ci restera la propriété de l'Organisateur.